



**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 28 avril 2021 à 15h  
via la plateforme collaboratrice Teams**

---

|                                  |                        |  |
|----------------------------------|------------------------|--|
| <b>Personnes<br/>présentes :</b> | M. Michel Byette       | Président  |
|                                  | M. Claude Ferron       | Vice-président   |
|                                  | M. Pierre Montreuil    | Administrateur   |
|                                  | M. François Dubois     | Administrateur et représentant des usagers du transport adapté |
|                                  | M. Daniel Cournoyer    | Administrateur   |
| <b>Personne<br/>absente :</b>    | Mme Mariannick Mercure | Administratrice  |
| <b>Personnes<br/>ressources:</b> | M. Patrice Dupuis      | Directeur général et secrétaire corporatif temporaire          |
|                                  | Mme Caroline Cinq-Mars | Directrice des services administratifs et trésorière           |

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 4<sup>e</sup> assemblée ordinaire à huis clos.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

(22-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 11 « Affaires diverses », le sujet suivant :

a) Dépôt de la modification pour les achats regroupés avec Norda-Stelo (résolution 68-20)

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 24 mars 2021**

(23-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 mars 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2021**

(24-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 avril 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 13 avril 2021**

(25-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 avril 2021 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 avril 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**6. Dépôt des états financiers 2020**

CONFORMÉMENT à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30-01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2020.

Les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : Rapport sans réserve

### **Bilan**

|                       |               |                   |               |
|-----------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Actifs financiers     | 14 955 553 \$ | Passifs           | 21 249 619 \$ |
| Actifs non financiers | 30 160 768 \$ | Excédent accumulé | 23 866 702 \$ |
|                       | -----         |                   | -----         |
|                       | 45 116 321 \$ |                   | 45 116 321 \$ |

### État des résultats

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Revenus de fonctionnement | 17 343 151\$ |
| Revenus d'investissement  | 3 367 616\$  |
| Charges                   | 19 057 921\$ |

Ce qui donne un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 466 975 \$.

Ce surplus est occasionné par l'aide financière en lien avec le Programme d'aide à l'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) offert par le ministère des Transports offert au niveau du transport adapté. Il est à noter que cet excédent sera utilisé pour les exercices 2021 et 2022 du transport adapté.

ADOPTÉE

-----

### **7. Adoption de l'entente 2021-2024 – Programme de laissez-passer universel CÉGEP – STTR**

(26-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'entente de laissez-passer universel (Ecopass) entre le Cégep de Trois-Rivières et la STTR soit adoptée pour les années 2021-2024.

ADOPTÉE

-----

### **8. Adoption de l'option de renouvellement du contrat des huiles pour l'entretien des véhicules**

(27-21) CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat des huiles pour l'entretien des véhicules, projet 2020-05-Huiles, au mois de mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 1 an ;

CONSIDÉRANT QUE la STTR désire se prévaloir de l'option de renouvellement :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit approuvé le renouvellement de contrat avec l'entreprise Groupe Desroches pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une somme maximale de 33 635\$ incluant les taxes, une augmentation du prix annoncé par le fournisseur et une contingence de variation de quantité de 15%.

ADOPTÉE

-----

## **9. Embauche de chauffeurs**

(28-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entérinée, à la suite du processus de sélection, l'embauche des chauffeurs temporaires sur appel suivants et dans l'ordre :

1. M. Hans Gruninger
2. M. Vincent Lafrenière Dupont
3. M. Pierre-Olivier Marchand
4. M. Jean-Nicolas Trempe
5. Mme Fanny Sergerie

QUE l'embauche des chauffeurs soit conditionnelle à l'obtention de leur dossier complet respectif.

ADOPTÉE

-----

## **10. Comptes à payer**

(29-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 30191 à 30317 et les paiements directs 859 à 887, le tout couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021, pour une somme totale de 1 185 791.05\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

## 11. Affaires diverses

a) Dépôt de la modification pour les achats regroupés avec Norda-Stelo (résolution 68-20)

(30-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adoptée la modification pour les achats regroupés avec Norda-Stelo.

-----

## 12. Période de questions

1. **(M. Ferron) La STTR se repose beaucoup sur l'initiative des usagers et usagères en ce qui concerne les plaintes. Est-ce que l'organisme envisage de prendre elle-même le taureau par les cornes en matière d'initiative ? (ex: avoir des passagers ou passagères-mystère) et ce, tout en respectant l'intégrité morale et psychologique des conductrices et conducteurs ?**

La STTR utilise déjà plusieurs outils afin d'assurer un service de qualité. Par exemple, plusieurs aspects de nos services sont audités hebdomadairement et des inspections préventives sont effectuées quotidiennement pour nos infrastructures.

Nous vous remercions pour la proposition d'utiliser un passager mystère. Nous pourrions effectivement utiliser ce moyen pour observer la qualité de nos services.

-----

2. **(M. Ferron) Est-ce qu'il y a une réflexion pour l'amélioration globale des trajets ? Si oui, est-ce que les usagers-usagères ainsi que tous les membres du personnel de la STTR y sont impliqué-e-s ?**

Depuis la refonte du réseau en 2019, la STTR oriente ses efforts sur les corrections que nous devons apporter au réseau. Nous travaillons également sur différents scénarios de modifications à plus grande échelle.

-----

3. **(M. Ferron) Lors de la réforme de la carte des circuits de la STTR en 2019, le but était de concentrer, de l'aveu d'un ou d'une des membres du C.A. (Source: MaTV) les services vers les centres d'enseignements post-secondaires (Cégep et UQTR) et le terminus du Centre-Ville. Comment l'idée de concentrer ses services afin d'augmenter la fréquentation a émergée**

L'idée de cette stratégie provient, entre autres, des études Origine-Destination effectuées par le ministère des Transports du Québec.

-----

4. (Mme Gauron) Tout comme Sherbrooke le mentionne dans ses rapports annuels et en toute transparence :  
**Pour les années 2018-2019-2020 combien de plaintes avez-vous reçus au total par année, mais aussi par catégories suivantes;**
- Attitude du personnel
  - Équipement/confort des passagers-propreté
  - Information à la clientèle
  - Service livré
  - Autres

Les chiffres suivants incluent à la fois les plaintes et les demandes d'information et nous n'utilisons par les mêmes catégories que la Société de transport de Sherbrooke

### Requêtes reçues à la STTR

Les données ci-dessous incluent les demandes d'informations et les requêtes rejetées

La prise de données débute le 1er août 2018 et se termine le 28 avril 2021

| Type                      | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Autres                    | 13   | 502  | 325  | 13   |
| Comportement d'un employé | 41   | 209  | 122  | 41   |
| Confort et propreté       | 24   | 226  | 67   | 9    |
| Ponctualité               | 34   | 281  | 92   | 11   |
| Sécurité                  | 0    | 0    | 31   | 12   |
| Trajet                    | 14   | 701  | 84   | 9    |
| Transport adapté          | 3    | 5    | 25   | 9    |
|                           | 129  | 1924 | 746  | 104  |

-----

5. (Mme Gauron) Pour l'année -2019 si on part avec la prémices que vous avez utilisée 66% de votre budget pour l'aspect organisationnel du transport en commun, doit-on en conclure que vous avez utilisé 34% pour améliorer l'efficacité des circuits d'autobus, ce que vous appelez l'opérationnel ? Budget 2019 était de \$15,778,361. A cause des coûts engendrés par la pandémie, la référence pour 2020 serait non pertinente.

Le 66% dont vous parlez s'applique aux frais d'opération de la STTR.

Tel que mentionné dans le rapport annuel 2019, le 34 % restant des dépenses est réparti ainsi :

- 13% pour le financement des immobilisations
- 12% pour le transport adapté
- 9% pour la gestion administrative

-----

6. (Mme Gauron) En ce moment, qu'elles sont vos 3 plus grandes préoccupations ?

- Gestion de la crise sanitaire, incluant la protection des clients et de nos employés;
- Retour de la clientèle suite à la pandémie;
- Ajustement et amélioration du réseau.

-----

13. **Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 26 mai 2021 à 13h30.

-----

14. **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 16 h

ADOPTÉE

-----

\_\_\_\_\_  
M. Michel Byette  
Président

\_\_\_\_\_  
M. Patrice Dupuis  
Secrétaire corporatif temporaire